

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE8<sup>ème</sup> séance de l'année 2016

Vendredi 15 juillet 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.07.08/303

**Modification de l'intérêt communautaire  
du bloc de compétence « Politique de la Ville »,  
libellé à l'article L5216-5-I-4°  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

L'an deux mille seize, le vendredi 15 juillet, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 juillet 2016.

Présents : 34		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Max	CELIGNY	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANN O	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

**Excusés représentés : 3**Vice-Président :

M. Jacques BANGOU (1<sup>er</sup> Vice-Président)  
Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Corinne PETRO  
Procuration à M. Justin DESSOUT

Conseiller Communautaire

M. Jocelyn LEREMON  
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

**Excusés non représentés : 2**Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY  
Mme Francesca FAITHFUL

**Absents : 11**Vice-Présidents :

Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX  
(14<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN

Autres Conseillers Communautaires :

M. Audry CORNANO  
M. Harry DURIMEL  
Mme Juliana FENGAROL  
M. Daniel MARSIN  
M. Jean-Charles SAGET  
M. Patrick SELLIN  
M. Olivier SERVA  
Mme Ketty WALPO

COURRIER ARRIVÉ LE

02 AOUT 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 11
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil communautaire de CAP Excellence du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du Président ;

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine modifie profondément les conditions de pilotage de la politique de la ville s'agissant notamment du nouveau positionnement des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Comme le précise le 12° de son article 11, la notion d'intérêt communautaire disparaît du libellé du bloc de compétence pour toutes les communautés d'agglomération, sauf celles des départements et collectivités d'outre-mer.

De par son expérience éprouvée avec la conception et la mise en œuvre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) intercommunale de 2007 à 2014, la communauté d'agglomération CAP Excellence, qui a repris le pilotage direct du CUCS en 2012, a naturellement été positionnée comme opérateur dans l'élaboration du contrat de ville de la période 2015-2020.

Il convient donc de modifier l'intérêt communautaire du bloc de compétence « *Politique de la ville* », afin de positionner la Communauté d'Agglomération comme « *chef de file* » de la Politique de la ville sur le territoire.

Après avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;**

**ARTICLE 1** – D'approuver l'intérêt communautaire du bloc de compétence « *Politique de la ville* », libellé à l'article L5216-5-I-4° du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'il suit :

*« Sont déclarés d'intérêt communautaire les interventions suivantes intéressant la politique de la ville dans la communauté :*

- *Le pilotage, la conduite et l'ingénierie du contrat de ville du territoire de la communauté d'agglomération CAP Excellence ;*
- *Le pilotage, la conduite et l'ingénierie du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;*
- *La mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ;*
- *La formation des acteurs intervenant dans le domaine de la politique de la ville ;*
- *La gestion et l'animation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;*
- *L'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville ; l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; les programmes d'actions définis dans le contrat de ville. »*

**ARTICLE 2** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 3** - Le Président, le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Madame la Présidente de la Commission communautaire Politique de la Ville-Prévention de la délinquance, à Madame la Présidente de la Commission communautaire Affaires Sociales - Santé, à Madame la Présidente de la Commission communautaire Politique locale de l'Insertion et de l'Emploi, à Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Territoires et Solidarités, à Monsieur le Directeur de la Politique de la Ville ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 29 JUL. 2016



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 02 AOUT 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 02 AOUT 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 02 AOUT 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 02 AOUT 2016
- Délibération transmise à Madame la Présidente de la Commission communautaire Politique de la Ville- Prévention de la délinquance, le 02 AOUT 2016
- Délibération transmise à Madame la Présidente de la Commission communautaire Affaires Sociales - Santé, le 02 AOUT 2016
- Délibération transmise à Madame la Présidente de la Commission communautaire Politique locale de l'Insertion et de l'Emploi, le 02 AOUT 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Territoires et Solidarités, le 02 AOUT 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur de la Politique de la Ville, le 02 AOUT 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 02 AOUT 2016

